

J'espère démontrer au cours de ce débat que cette réforme fiscale, d'abord préconisée par la Commission des organismes bénévoles nationaux, est financièrement sûre, non sectaire et urgente. Elle est nécessaire parce qu'au moment même où notre société en pleine croissance bénéficie d'une vaste gamme de services fournis par les organismes bénévoles, ceux-ci doivent se battre pour survivre financièrement.

Il serait difficile de trouver un Canadien qui n'ait jamais été secouru par un ou plusieurs des 45,000 organismes canadiens inscrits de charité. Certains s'occupent des défavorisés, des pauvres, des malades et des démunis. D'autres, de tous les groupes de la société, depuis les enfants jusqu'aux personnes âgées. Il y a des organismes à vocation médicale qui appuient la recherche dans le domaine des maladies du cœur, des affections pulmonaires, du cancer, du diabète, de la dystrophie musculaire et parrainent des services de santé pour les personnes frappées de handicaps physiques ou mentaux. Il y a des organismes religieux qui maintiennent et préservent nos valeurs spirituelles, soient-elles chrétiennes, juives, hindoues, musulmanes ou bouddhistes. Il y a des organismes de développement international qui s'occupent de répondre aux besoins fondamentaux des habitants des pays en voie de développement; des organismes éducatifs qui s'occupent des universités, des collèges, des cours aux adultes, des classes enfantines, des futurs programmes d'études; des organismes écologiques qui s'occupent de la conservation et de l'embellissement de notre espace, de notre sol, de nos eaux et de nos villes; des organismes culturels des groupes autochtones et des groupes ethniques, qui s'occupent d'art, de musique et de danse. Certains organismes bénévoles ont des intérêts nationaux, d'autres, des intérêts locaux. Ni le gouvernement ni le monde des affaires ne peuvent répondre à un grand nombre de ces besoins.

Les bienfaits du bénévolat rejaillissent sur les participants, les bénéficiaires et l'ensemble de la collectivité. Pour le bénévole lui-même, le bénévolat est un moyen de servir les membres de sa collectivité à une époque où les liens familiaux et les liens entre collègues sont relâchés. Ceux qui s'adonnent à une activité bénévole en tirent énormément de satisfaction et le sentiment d'être utiles à quelque chose. Ils gagnent aussi en compréhension.

Pour le bénéficiaire, le bénévolat lui offre un service qu'il ne pourrait se permettre autrement. D'ailleurs, ce service sera sans doute davantage axé sur ses besoins individuels et plus personnel que s'il était dispensé par des fonctionnaires ou des bureaucrates.

Naturellement, si les individus sont en meilleure santé et plus heureux, c'est la société tout entière qui s'en trouve mieux. Les organismes de bénévoles permettent d'exploiter plus à fond et à peu de frais le talent, la créativité et l'énergie de l'humanité. Ces organismes sont souvent à l'avant-garde du changement social, comme dans le cas des droits civiques, de la libération de la femme, de la protection des consommateurs, ou encore de la protection de l'environnement. Les gouvernements ne pourront jamais remplacer les bénévoles, à moins d'engager des ressources humaines et financières considérables et de tuer l'initiative et le sentiment d'appartenance à la collectivité.

Mais aujourd'hui, les organismes de bénévoles sont victimes de l'inflation et des contraintes économiques qui ont provoqué le déclin des contributions des particuliers, en chiffres réels. En

1946, les Canadiens ont versé en moyenne 1.2 p. 100 de leur revenu aux organismes charitables; en 1970, les dons représentaient seulement .5 p. 100 du revenu. Je crois que ce déclin se poursuit.

Les dons des sociétés sont également en baisse. Une étude réalisée en 1975 par l'Institut de recherche sur les dons et les affaires publiques montre que les dons ont diminué de 15 p. 100 de 1974 à 1975.

Pour ne pas avoir à dépendre du gouvernement et pour répondre aux besoins de la collectivité, les organismes de charité ont besoin de dons individuels. En 1977, les Canadiens ont donné près de 755 millions de dollars aux organismes de charité enregistrés. De plus, la valeur des services bénévoles accomplis par des particuliers double ce montant. Mais l'inflation fait des ravages dans les budgets de ces organismes. La plupart d'entre eux ne reçoivent tout simplement pas assez d'argent pour fournir les services que nous attendons désormais d'eux. L'étranglement financier a poussé certains organismes philanthropiques à recourir aux loteries, mais elles font face, dans ce domaine, à la concurrence des gouvernements. Il est déplorable, à mon avis, que les organismes de charité doivent se servir du jeu pour répondre à leurs besoins financiers.

Pour assurer la survie économique de ces organismes, nous devons trouver des moyens d'encourager les dons privés. C'est justement le but que vise, à mon avis, la modification projetée à notre régime fiscal.

Examinons la situation actuelle. Les contribuables peuvent déduire un don de charité de leur revenu imposable jusqu'à concurrence de 20 p. 100 de leur revenu. Pourtant, en 1977, seulement 12.5 p. 100 des contribuables ont fourni des reçus pour leurs dons.

La déduction, du revenu imposable, des dons de charité n'a pas le même sens pour tous les contribuables. Chaque don de un dollar coûte en fait moins cher aux contribuables dont le revenu se situe dans les tranches supérieures qu'à ceux qui touchent un revenu inférieur. Supposons, par exemple, que deux personnes contribuent chacune \$100 à un organisme de charité enregistré. La première gagne \$15,000 par année et le taux le plus élevé de l'impôt qui s'applique dans son cas est de 12 p. 100. Un don de \$100 réduit d'autant son revenu imposable et réduit de \$12 l'impôt qu'elle a à payer. Son don de \$100 lui revient donc à \$88.

La deuxième gagne \$25,000 par année et le taux le plus élevé de l'impôt qui s'applique alors est de 30 p. 100. Un don de \$100 réduit de \$30 l'impôt qu'elle doit payer et lui revient donc à \$70, contre \$88 pour le contribuable à plus faible revenu. Si nous considérons l'ensemble du pays, les contribuables imposés au taux maximum paient en fait seulement \$36 pour un don de \$100; à ceux qui sont imposés au taux minimum, le même don coûte \$94; et à ceux qui sont trop pauvres pour payer le moindre impôt, il coûte \$100. Moins vous gagnez, plus il vous coûte cher de faire un don.

● (1710)

Le système fiscal actuel prévoit également une déduction générale de \$100 pour les dons à des œuvres de charité et les frais médicaux. En 1977, 87.5 p. 100 des personnes qui ont payé de l'impôt se sont prévaluées de cette déduction générale.

Lorsqu'un contribuable demande la déduction générale de \$100, il peut le faire sans avoir à présenter de reçu ou à